Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260209-D_2026_02_03-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Nombre de Conseillers Municipaux : **Séance du 9 février 2026**

En exercice 13
Présents 11
Votants 13

L'an deux mil vingt six
le neuf février à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Date de la convocation
3 février 2026

Présents (11): **MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, JACOB Erwan, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien, ROULLEAUX Adrien,**
Absents excusés (2): Mme MANROT Crystel, GUIHEUX Monique
Pouvoir (2): Mme MANROT donne pouvoir à Mme BOULIGAND
Mme GUIHEUX donne pouvoir à M ROULLEAUX
Madame Myriam RABANNE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-02-03 Remboursement de frais Mme BERTIN

Mme le Maire a avancé des frais pour la poursuite du portage de repas à destination des personnes recensées, suite à l'arrêt de l'activité du boucher traiteur. Il convient de procéder au remboursement des dépenses engagées pour la collectivité dont les justificatifs ont été présentés à l'assemblée.

Le remboursement de frais de Mme BERTIN s'élève à 124.76 euros TTC pour 24 boites de conservation, auprès de l'enseigne IKÉA.

Mme BERTIN ne prend pas part au vote

- **Après délibération, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre :**
  - ACCEPTE le remboursement pour 124,76 euros à Mme BERTIN
  - AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier